



PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DE L'OFFICE DE TOURISME Mercredi 11 décembre 2019

Présents : MOUTHON JM(j'aime Sport) BRUNOT Yves (Aereau voyages) ; BRUNOT Yves (meublés) ; Burnet Carine (La Renardière), Gallet.C (Au Pré d'Oscar), Granger.P (Résidence La Cour), Granger.M (Giffre et Clesson), GRANGER G. (Intersport), GRANGER G. (Tennis Club) MARION F. (GMDS), Chailloux.O (AEC Les Becchi), Lestien.O (Meublé), Baud.S (ESF-Refuge de la Golèse), Davergne X. (Elu Mairie), BUSSAT S. (La Régence), BARGAIN C. (élu), PELLISSIER B. (Pelissier Location), PELLISSIER B. (Pelissier SARL), MOGENET M. (lou shan du grou t'li), CHAUVAUD M. (Gite les moulins), BERGER P. (Indiana ventures), GALLET M. (Pré d'oscar), FALLARD JM (Bureau des guides), BLANC A. (Apero space – Les glaciers), DEFFAUGT F. (hôtel Neige et Roc), FARJOU Y. (hôtel boule de neige), BLANC S.(Apero space – Les glaciers), CHARDON N. (Chevrot loisirs), BOUE JP (la feuille de vigne), DECOOL M. (century 21), COFFY E. (Hotel Gai soleil), COFFY C. (Chalet des Granges), ANNEQUIN M. (Alticlub), GALLET C. (Pré d'oscar)

Pouvoirs :

Ponche T. (le salon), Lignon C. (meublés), Bocquet-Coquard (meublés), Sewielski (Meublés), Horlaville E (meublés), Jacquin M. (meublés), Wastiaux P. (la savoyarde et pegase parapente), Chauveau F. (Veau Gras), Charles JP (meublés), SIMON V. (Meublés), BIANCO (Meublés), Vuillermet H. (Meublés)

Ouverture de la séance à 18h15

1. LANCEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

JM Mouthon remercie les participants d'être venus et passe la main à Nicolas Francfort pour le démarrage de l'assemblée générale. Nicolas Francfort présente l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte, il précise que le souhait initial était de ne faire qu'une assemblée par an, ceci n'est pas possible car en hiver il faut valider les budgets et les grilles de cotisations et au printemps il faut approuver les comptes de l'exercice précédent. Le rythme restera donc à 2 assemblées par an.

2. BUDGET PREVISIONNEL 2020

4 points principaux de changements :

- Réintégration de G2A dans les charges de l'office sans dotation supplémentaire
- Accueil d'un évènement presse « élection du meilleur vélo » subvention supplémentaire validée par la mairie
- Intervention sur le trail avec positionnement d'une zone d'animation sur la base de loisirs
- Accueil de la coupe du monde de télémark

Les autres postes sont à périmètre constant, les charges sont ajustées selon le budget réalisé 2019.

Budget direction :

Les marges de manœuvre sont supprimées afin de pouvoir mettre un peu plus de budget sur d'autres postes.

Sur la direction, les prestations extérieures augmentent du fait des prestations de ménages et de la mise en place de la prévention sécurité au travail.

Une augmentation des fournitures de bureau, ce poste contient les photocopies, cartouches et impression des programmes d'animations qui sont réalisés en interne.

Les services bancaires évoluent du fait des nombreux règlements par carte bleue et les virements internationaux qui coutent cher.

Les honoraires extérieurs augmentent avec la prestation G2A (36000€) qui initialement était pris en charge par la mairie.



PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DE L'OFFICE DE TOURISME
Mercredi 11 décembre 2019

Budget promotion communication

Les honoraires extérieurs et promotion-salons-foires ont été ajustés aux montants réellement dépensés.
Le compte accueil-presse-VIP a fortement évolué du fait de nombreuses demandes, il contient tous les frais inhérents aux accueils que ça soit les frais de voyages, les frais de repas, d'hébergement etc... Il est important d'augmenter ce poste afin de générer du rédactionnel.
Le compte catalogue-imprimé-photos, hausse notamment liée à l'impression du guide « Handi ».
Le compte publicité-achat-emplacement intègre la subvention exceptionnelle liée au télémark.
Le compte internet création maintenance en baisse sur cette année car contrat de maintenance sur 2 ans.
C'est tout pour le budget promotion communication qui augmente donc de 7000 euros.

Budget Animation-Evenements

Cette activité nous est concédée par la mairie, les montants sont validés par la mairie et nous ne pouvons pas les modifier. Ils sont donc repris à l'identique hormis de nouveaux postes dont le trail pour 3000 € et la coupe du monde de télémark pour 82 800 €. L'évolution du budget lié à la coupe du monde de télémark est ponctuelle car de fait le budget ne sera pas reconduit.

Budget Accueil

Pas de modification

Les budgets produits

Les produits ont été revus pour être conformes aux lignes comptables.
On constate donc une hausse des ventes de marchandises et des animations.
Cependant, on peut souligner que les partenariats sont concrétisés par des mises à disposition gratuites de matériel etc.
Il y a un ajustement de la subvention qui tiendra compte de l'accueil de l'élection du vélo de l'année et de la coupe du monde de télémark.
Il y a une baisse des refacturations afin d'éviter de monter trop le chiffre d'affaires et éviter la TVA.
Le budget est équilibré à un montant global de 1 497 980 € pour 2020.
Une question est posée sur les salaires au niveau des ressources humaines qui restent au même montant, il n'y a pas de prévisions d'augmentation des salaires pour un effectif identique.

Le budget prévisionnel est mis au vote et validé à l'unanimité des présents ou représentés.

Les budgets seront présentés au printemps à la nouvelle équipe du conseil municipal.
Jean Michel Mouthon remercie les adhérents de leur vote



PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DE L'OFFICE DE TOURISME Mercredi 11 décembre 2019

3. GRILLE DE COTISATIONS 2020

Des copies des grilles de cotisations 2019 et 2020 sont distribuées à tous les adhérents présents.

Nicolas Francfort explique qu'il n'y a pas de changements structurels cette année. La refonte des grilles de cotisations se fera plus tard.

Les cotisations seront facturées en janvier 2020 par envoi de facture directement.

Les tarifs de la grille 2019 ont été augmentés de 2.5 % pour obtenir les tarifs 2020. L'association « Lou shan du grou t'li » fait la demande de création d'une nouvelle catégorie qui serait une catégorie association culture et patrimoine afin de permettre une cotisation moins élevée pour des structures qui n'ont pas de revenus. Il est conseillé à cette association de faire une demande écrite au bureau.

La grille est soumise au vote, elle est votée à l'unanimité des présents ou représentés

4. FAITS MARQUANTS

- Réservation : Cet outil devait faire à peu près un million d'euros de CA, ce chiffre sera certainement atteint en deux ans. La moitié de ce chiffre est lié au chiffre d'affaire Tour Opérateur.
- Courbe de fréquentation : La courbe des lits froids et lits tièdes est plus importante que celle des lits chauds. Une question est soulevée sur la raison de cet état de fait. Nicolas Francfort répond que le travail de fond sur la communication autour de la station et le travail sur la commercialisation sont responsables de ce résultat. Ces données sont celles du marché pas seulement celle des adhérents au service réservation.
- Nationalités de la clientèle : arrivée de l'Israël dans les 3 premières nationalités de nos clients, le trio de tête était historiquement Angleterre, Belgique, Hollande cette année l'Israël est en 2^{ème} position ce qui montre que les plans d'actions ont porté leurs fruits.
- Renouvellement du site internet en septembre 2019 et renouvellement du Samoëns Magazine avec de nouveaux articles.
- Renouvellement de la certification qualité tourisme en 2019, ceci permet le classement en station de tourisme.
- Plan d'affichage ambitieux : Campagne d'affichage en 4 x 3 à Dijon et Lyon, cette campagne permet de travailler fortement sur la notoriété du village.

Fin de l'assemblée générale ordinaire.

Début de l'assemblée générale extraordinaire à 18h50

1. MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

Les statuts en version papier sont distribués à tous les membres présents.

Pauline Granger, qui a travaillé sur la refonte des statuts, prend la parole sur le sujet.

Le travail effectué est principalement de reformuler, de supprimer les incohérences et d'alléger l'écriture des statuts.

Le travail a constitué en 90 % de forme et 10% de fonds.



PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DE L'OFFICE DE TOURISME
Mercredi 11 décembre 2019

Les principaux points retravaillés sont détaillés par Pauline Granger

- Suppression du préambule => il n'avait plus lieu d'être, cela contribue à la modernisation des statuts
- Article 2 : intégration de la commercialisation dans les statuts, cette notion était absente auparavant
- Article 7 : élargissement aux différents membres de l'OTS tels que les ressources humaines et les bénévoles qui n'étaient pas nommés auparavant.
- Article 8.1 : précision des justifications qui peuvent être demandées pour devenir adhérent et par effet miroir les motifs de radiation, cet article est modifié par souci de cohérence afin d'éviter d'accepter des adhérents qui ne remplissent pas les conditions et devront être radiés ultérieurement.
- Article 8.2 : Modification du calendrier d'échéance de paiement des cotisations
- Article 9 : restructuration des actions que l'OTS peut mener pour ses adhérents, l'idée est de notifier clairement que cela dépend aussi de la fourniture par l'adhérent de certaines informations. Cela remet en perspective les droits et les devoirs de l'adhérent.
- Article 11.4 : le paragraphe lié aux pouvoirs est réécrit afin de le clarifier et de ne pas laisser place à interprétation. Chaque membre pour avoir 3 pouvoirs incluant le sien.
- Article 13.3.2 : clarification du statut des cooptés dans le conseil d'administration
- Article 14.1.1 : cet article a pour thème les comités de pilotage et les commissions, ce sont des organes de travail transverses au sein de l'OTS. Elles ne sont plus nommées aujourd'hui dans les statuts afin de permettre une souplesse et de pouvoir en créer ou en faire disparaître si besoin. Jean Michel précise que les comités de pilotage ne sont pas forcément composés que d'adhérents. Toutefois, ces instances doivent compter à minima un membre du bureau dans leur composition. Cela permet un travail plus en transversalité.
- Article 14.2 : agrandissement du bureau à 8 membres (6 socio-pro + 2 représentants de la mairie) 8 étant le nombre maximum mais ce n'est pas une obligation.
- Article 15 et 16 : mise en cohérence avec l'article 7 qui traite des membres apparentés et ressources humaines

Les statuts sont mis au vote, les statuts sont acceptés à l'unanimité des présents ou représentés.

Fin de l'assemblée mixte à 19h30